

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00402

Numéro SIREN : 482 614 799

Nom ou dénomination : LOJELIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 17964

## LOJELIS

Société par actions simplifiée au capital de 163 880 euros  
Siège social : 10, rue Pierre Poisson - 63400 CHAMALIERES  
482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,  
Le 29 juin,  
A 14 heures 30,

Les associés de la société LOJELIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10, rue Pierre Poisson - 63400 CHAMALIERES, sur convocation faite par le Président adressée le 14 juin 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain JOURDY, en sa qualité de Gérant de la société LOJELIS HOLDING, Présidente de la Société.

Monsieur Arnaud DUGENNE est désigné comme secrétaire.

La société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est *présente*.

*M. Aucun membre du Comité d'entreprise n'est présent.*  
~~membres du comité d'entreprise, assistent à l'Assemblée Générale.~~

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 16348 actions sur les 16 388 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

AJ — ST

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Comité d'Entreprise,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une nouvelle associée,
- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'agréer en qualité de nouvelle associée la société A.D.H, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 17, route de Gravenoire - 63122 CEYRAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 839 530 375.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et après adoption de la résolution qui précède, décide d'agréer :

- la cession par la société LOJELIS HOLDING au profit de la société A.D.H. de 4 797 actions sur les 16 258 lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de quarante-sept mille neuf cent soixante-dix euros (47 970 €), soit 10 euros par action,
- la cession par Monsieur Arnaud DUGENNE au profit de la société A.D.H. des 120 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de mille deux cents euros (1 200 €), soit 10 euros par action.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME DECISION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Arnaud DUGENNE de son mandat de Directeur Général avec effet du 30 juin 2018, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour la durée illimitée :

- la société **A.D.H.**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 17, route de Gravenoire - 63122 CEYRAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 839 530 375, représentée par Monsieur Arnaud DUGENNE, Gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la société A.D.H. disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société A.D.H., représentée par Monsieur Arnaud DUGENNE, qu'elle accepte les fonctions de Directrice Générale et qu'elle n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

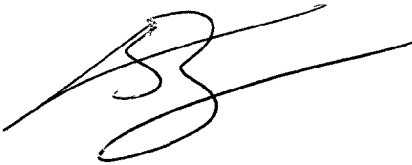
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**  
**Pour Société LOJELIS HOLDING**  
**Sylvain JOURDY**



**Le secrétaire**  
**Arnaud DUGENNE**



**Pour la Société A.D.H.**  
**Arnaud DUGENNE<sup>1</sup>**

BON POUR ACCEPTATION  
DES FONCTIONS DE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



---

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention : « Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

**LOJELIS**



Société par actions simplifiée au capital de 163 880 euros


Siège social : 10 rue Pierre Poisson - 63400 CHAMALIERES

482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND


**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018**

## FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel Signature
1	<b>M. Arnaud DUGENNE</b> 17 route de Gravenoire 63122 CEYRAT	120	120	
2	<b>La société LOJELIS HOLDING</b> 38 boulevard Barrieu 63130 ROYAT	16 258	16 258	M. Sylvain JOURDY 
3	<b>Mme Laurianne RONCHAUD</b> 21 chemin Champ Réal 63430 PONT DU CHATEAU	10	10	
	<b>Totaux</b>	<b>16 388</b>	<b>16 388</b>	

<b>Représentant du Comité d'entreprise</b>	
<b>Représentant du Comité d'entreprise</b>	
<b>Le Commissaire aux comptes</b> La société VISAS 4 56 boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT FERRAND	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés  pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 16 388 droits sociaux.

Le président

